

**13 - 14-15ans (2004 - 2003 - 2002)**  
Les clubs forment au sein des écoles d'arbitrages.

**\*14-18 ans (2003-2002-2001-2000-1999) \*comptent pour la CMCD**  
Les CTA/CTJA/CDA en relation avec le CTF

- 1) Repèrent, détectent les JAJ (comme pour les joueurs) au sein des clubs
- 2) Organisent des stages de formation, si possible en parallèle des stages de joueurs et valident les arbitrages réalisés dans les clubs pour la CMCD.
- 3) Désignent sur les compétitions inter-comités les juges arbitres jeunes :  
**tour régional et national à domicile. 2002-2001-2000**

Le suivi formation lors de ces compétitions est effectué en relation avec la Commission **Territoriale** d'Arbitrage (C.T.A.) ou **Commission Territoriale Juge Arbitre Jeune** (CTJAJ) et l'Equipe **Technique Régionale** (E.T.R.).

- 4) **Conventions avec le milieu scolaire.**

Création de conventions avec les structures U.N.S.S, USEP et UGSEL départementales.

Formations communes, Validation d'équivalence UNSS / FFHB.

**Un juge arbitre jeune formé à l'UNSS, l'USEP et l'UGSEL ;**

**DOIT** bénéficier d'une équivalence JAJ départemental.

**Condition** : posséder une licence FFHB et être suivi sur une rencontre fédérale

**17 - 20 ans (2000-1999-1998-1997)**  
Les CTJA / CTA en relation avec le CTS

- 1) Repèrent, détectent les JAJ (comme pour les joueurs) en collaboration avec les comités
- 2) Organisent des stages de formation, si possible en parallèle des stages de joueurs.
- 3) **Création d'un groupe « juge arbitre et juge arbitre jeune à potentiel »**  
Familiarisation aux questions à choix multiples.  
Préparation physique (test d'endurance)
- 4) **Désignent :**
  - **Championnats de France moins de 18**
  - **N3 F**
  - **Championnats Séniors Régionaux**
- 5) **Conventions avec le milieu scolaire**

Création de conventions avec les structures de l'U.N.S.S, USEP et UGSEL régionale et de l'UGSEL.

Aide à la formation des arbitres scolaires.

**Un juge arbitre jeune formé à l'UNSS, l'USEP et l'UGSEL**

**PEUT** bénéficier d'une équivalence d'arbitre JAJ départemental ou régional.

**Condition** : posséder une licence FFHB et être suivi sur une rencontre fédérale pour évaluer son niveau dans le milieu fédéral.

**17 - 18-23 ans (2000-1999-1998-1997-1996-1995-1994)**  
Les secteurs et la Commission Nationale Jeune Arbitre

Ils sont chargés avec les territoires, de la coordination de la formation des JAJ et ER au niveau de leur zone respective. ils sont en contact pour la formation théorique et pratique.

**Les secteurs organisent la formation des arbitres R1, G4 et G3**

- **Sur des rencontres CF**
- **Sur les 8<sup>ème</sup> de finale championnat de France moins de 18 ans masculin et féminin en relation avec les ligues.**

**La CNJAJ**

- **Désigne et organise une formation sur chaque évènement :**
  - **Tournois Inter Pôles – Tournois Inter Ligues et si possible Finalités FFSU**
  - **Rencontres internationales Jeunes et Espoirs**
  - **Finalités des Championnats de France moins de 18 ans**
- **Etablit la liste « Juges Arbitres Jeunes à potentiel »**